DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE MARCILLE ROBERT

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 3.3	BOURG	
Echelle : 1/2000 ème	Modifications :	Arrêté le : 14 février 2008
Fichier : PLU-MARCILLE ROBERT-Z-06 04 09.dwg	Modification n° 1 approuvée le 04/07/2019	Approuvé le : 4 juin 2009 Le Maire, M. CHAPON :

Auteur d'Architecture Urbanisme & Paysage
Léon ROBERT - Christian HAMELOT

DECAMPS

Légende

- Parcellaire
- A — Zonage et son identifiant
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
- Boisements à préserver au titre de l'article L 123.1-7 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés
- Retrait de 3 m minimum obligatoire
- 1 — Site archéologique et son degré de protection
- Patrimoine recensé au titre de l'article L 123.7 du Code de l'Urbanisme
- Marges de recul
  - RD 463 : 50 m pour l'habitat, 25 m pour les autres usages.
  - RD 116, RD 107, RD 11 et une partie de la RD 32 : 25 m pour tous les usages.
  - Une partie de la RD 32 et la RD 48 : 35 m pour l'habitat, 25 m pour les autres usages.
- Protection des lagunages
- Zones humides (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Cours d'eau (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- ZNIEFF 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)

Emplacements réservés
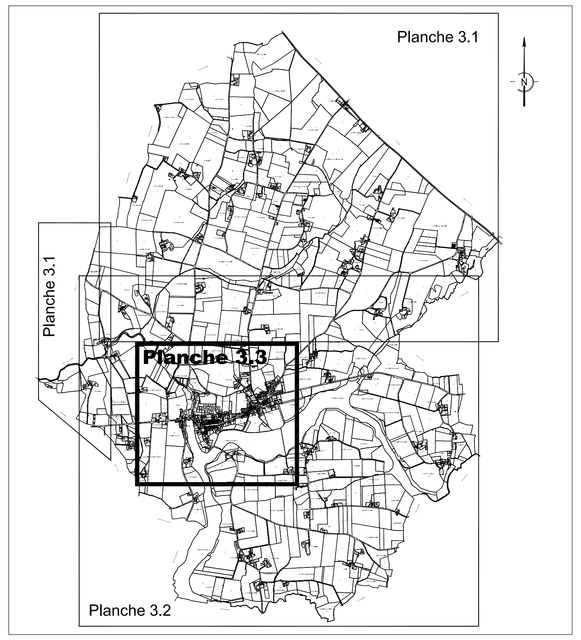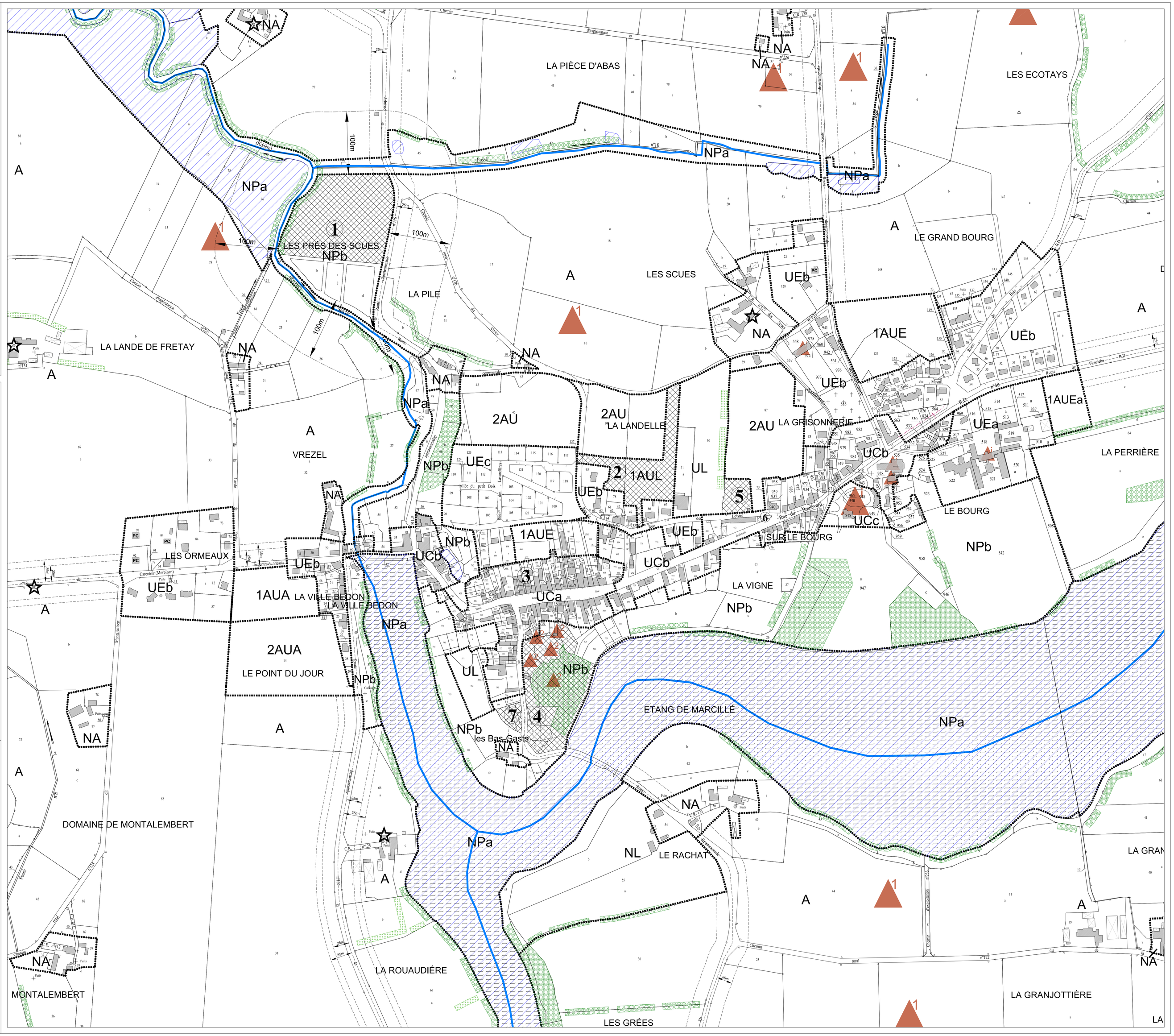
N°	DESTINATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Extension de la station d'épuration	20877 m²	Commune
2	Extensions et installations liées aux équipements sportifs	2241 m²	Commune
3	Réalisation d'une voie piétonne (largeur : 2m)	102 m²	Commune
4	Aménagement de mise en valeur des ruines du château et du site et de l'entrée de bourg	16300 m²	Commune
5	Extensions et installations liées aux équipements sportifs	2404 m²	Commune
6	Aménagement de la voirie	155 m²	Commune
7	Aménagement pour la mise en valeur de l'entrée du bourg	1250 m²	Commune